

L'an deux mille vingt et un, le 24 du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 18 novembre 2021, s'est assemblé à la Salle du Conseil municipal, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÖET ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOU, Claudine CHAPRON ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Fathia BARKA ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur COMMARIEU, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET.

Objet | Actualisation du tableau des emplois permanents

Il est nécessaire d'actualiser le tableau des emplois permanents afin de :

- procéder à l'ouverture d'un poste d'attaché dans le cadre du recrutement du. de la chef.fe de service urbanisme au sein de la Direction Urbanisme Développement Economique. Ce poste avait été ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs par délibération n° 2018-94 du conseil municipal du 1er octobre 2018. En fonction du recrutement qui sera réalisé, l'un des deux postes susvisés sera fermé lors d'un prochain conseil municipal ;
- procéder à l'ouverture d'un poste d'attaché pour occuper des fonctions de contrôleur.se de gestion, chargé.e de mission évaluation au sein de la Direction des finances et du contrôle de gestion. Ce poste avait été ouvert en emploi non permanent via le dispositif de contrat de projet lors du conseil municipal du 5 juillet 2021. Il est transformé en poste permanent compte-tenu d'un besoin pérenne ;
- procéder à la fermeture d'un poste d'animateur et à l'ouverture d'un poste de rédacteur dans le cadre du recrutement d'un.e chef.fe de projet relations internationales, au sein du Pôle Vie Administrative et Citoyenne. Ce recrutement interviendra dans les conditions de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 susvisées.

Ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires. La durée du contrat sera de trois ans, renouvelable dans la limite maximale de 6 ans, dans les conditions de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 compte-tenu des besoins du service et de la nature des fonctions exercées. À l'issue de cette période, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée. La rémunération sera basée sur la grille indiciaire du premier grade du cadre d'emplois sur lequel sont ouverts les postes, assortie du régime indemnitaire inhérent à ces derniers.

- procéder à l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif pour occuper des fonctions de chargé.e de recrutement Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEEC) au sein de la DRH. Ce poste avait été ouvert en emploi non permanent via le dispositif de contrat de projet lors du conseil municipal du 5 juillet 2021. Il est transformé en poste permanent compte-tenu d'un besoin pérenne ;
- procéder à l'ouverture d'un poste d'agent de Police Municipale, à temps complet, dans le cadre d'un recrutement à venir au sein de la Police Municipale ;
- permettre la possibilité de pourvoir par un agent contractuel le poste de chargé.e de mission recherche de financement de projet au sein de la Direction Générale des services, ouvert par délibération n° 2018-94 du 1er

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

octobre 2018 recensant la création des emplois permanents. Ce recrutement interviendra dans les conditions de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 susvisées ;

- permettre la possibilité de pourvoir par un agent contractuel le poste de conducteur.ice d'opérations renouvellement urbain au sein de la Direction du Patrimoine, ouvert par délibération n° 2019-80 du 1^{er} juillet 2019 portant actualisation du tableau des emplois permanents. Ce recrutement interviendra dans les conditions de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 susvisées ;
- procéder à la fermeture d'un poste de rédacteur sur les fonctions de responsable du service logement, ce poste étant désormais rattaché directement au CCAS dans une logique d'optimisation de l'accompagnement des demandeurs de logement social via les outils, les compétences et le réseau partenarial du CCAS.

Il est par conséquent proposé d'actualiser le tableau des emplois permanents comme suit :

| Fermeture | | | Ouverture | | |
|-----------------------|------------------|---------------|-----------------------------------|------------------|---------------|
| Cadre d'emplois | Nombre de postes | Quotité | Cadre d'emplois | Nombre de postes | Quotité |
| Animateur territorial | 1 | Temps complet | Attaché territorial | 2 | Temps complet |
| | | | Adjoint administratif territorial | 1 | Temps complet |
| | | | Agent de Police Municipale | 1 | Temps complet |

Ceci exposé,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 3.II, 3-2, 3-3, et 34 ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Vu l'avis du Comité Technique, notamment celui du 30 juin 2021 et du 22 septembre 2021 ;

Considérant que les crédits nécessaires à cette actualisation du tableau des emplois permanents sont prévus au budget de la Collectivité ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
27 voix pour
2 abstentions
5 voix contre

Valide ces modifications.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20211124-2021-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2021
Publication : 29/11/2021

Jean-François Egron

Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.